

9 bis / A

4 Janvier

7



Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

Paris (VII^e)

Référence : Votre note n° 2616-SG/D5 du 27 Décembre 1956.

Conformément aux prescriptions contenues dans votre note citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte des mesures qui pourraient être prises en vue de diminuer les dépenses de consommation électrique pour le Centre de Sainte Livrade:

1^o/2 Suppression totale de la distribution du courant électrique pendant la durée du jour, pour la totalité des bâtiments du Centre.

En fonction de l'état actuel de la distribution du courant (un seul compteur et un seul branchement, pour l'ensemble des bâtiments) ce procédé, s'il était appliqué, empêcherait le fonctionnement du groupe moto-pompe pour le remplissage du château d'eau, et priverait de lumière pendant le jour, le Groupe scolaire, bureaux et infirmerie.

2^o/- Suppression du courant dans les bâtiments de rapatriés seulement :

a)- Pour réaliser cette mesure, il conviendrait de placer à chaque bâtiment, un disjoncteur tétra polaire qui permettrait, à planter, et à tous moments de distribuer ou de supprimer le courant aux appartements des rapatriés.

Avantages : Possibilité de laisser pendant le jour le courant aux bâtiments administratifs - groupe scolaire et Moto-pompe.

Inconvénients - Achat de disjoncteur, dont le prix de revient moyen, avec la mise en place, reviendrait à 10.000 francs pièce. En plus de cette dépense s'ajouterait celle nécessitée par la confection et la pose de petites niches de protection (1.000 à 1.500 frs environ chaque) soit pour l'ensemble du Camp :

$(10.000 + 1.500) \times 24 = 276.000$ francs.

.../...2

En outre, la mise en service de disjoncteurs impliquerait l'obligation d'employer un rapatrié qui serait chargé matin et soir d'ouvrir ces disjoncteurs. Ces derniers devant être fixés le plus haut possible, l'utilisation d'une échelle pour y accéder, retarderait sérieusement l'exécution de ce travail bi-quotidien.

b) - Etablissement d'une nouvelle distribution de courant dans le Centre, avec mise en place de deux lignes indépendantes comprenant :

- 1 ligne pour le groupe moto-pompe, groupe scolaire, locaux administratifs.
- 1 ligne pour les bâtiments des rapatriés.

Avantages - Rapidité et grande facilité pour fermer et distribuer le courant au moyen d'une manette coupe circuit.

Inconvénients - Travail assez long à réaliser qui entraînerait une dépense fort onéreuse, et qui pourrait être de l'ordre de 500.000 francs environ.

Dans les circonstances actuelles, compte tenu des restrictions de combustibles et des difficultés quasi totales qu'éprouvent les rapatriés à se procurer du charbon, il semblerait peu souhaitable de les priver de courant même pendant la journée, durant l'hiver.

Il est manifesté que pour se protéger du froid et de l'humidité, de nombreux rapatriés utilisent, par suite d'insuffisance de charbon, des radiateurs et certains même, des réchauds électriques, gros consommateurs de courant.

Cet état de chose pour autant irrégulier qu'il paraisse, n'en demeure pas moins socialement parlant, fort légitime. En effet les appartements du Camp sont très humides et froids, d'où nécessité d'un chauffage constant et puissant pour obtenir une température ambiante suffisante.

Il ne m'a jamais échappé que j'étais entièrement responsable de la gestion du Centre, et j'ai fait à différentes reprises toutes les observations qu'il convenait, afin de réduire la consommation électrique. Je n'ai pas hésité à effectuer même la nuit des rondes, pour faire éteindre les lumières qui restent allumées. Toutefois, il y a lieu de considérer qu'à Sainte Livrade :

235 logements de rapatriés ()
6 logements de cadres () sont occupés
2 logements d'Instituteurs ()

et qu'en outre :

1 groupe moto-pompe
1 groupe scolaire de 10 classes avec 4 lampes chacune et une sonnerie d'appel.
1 chapelle
1 salle de scout
1 garage
1 cinéma
2 magasins
1 bâtiment administratif avec 7 bureaux et infirmerie

(fonctionnent et sont utilisés)

ce qui entraîne, nécessairement, vu cette quantité de locaux, une consommation importante de courant électrique.

Au cours d'un rassemblement général que j'ai effectué ces jours derniers, en vue de "commenter la question électricité", il m'a été donné de constater que de nombreux rapatriés, serait disposés à participer au frais d'électricité du Centre.

C'est ainsi, que les sommes ci-après pourraient être fixées en fonction du nombre de pièces des appartements :

- 500 francs par mois pour les 2 pièces
- 750 francs par mois pour les 3 pièces
- 1.000 francs par mois pour les 4 pièces

Ce premier stade, permettrait de contribuer dans un large proportion aux dépenses d'électricité du Camp.

Un reçu correspondant au montant payé pourrait être délivré à chaque rapatrié, et les sommes récupérées, centralisées sur un état, pourraient être versées mensuellement au compte bancaire du Centre, soit pris en recette par la caisse du Centre, ou vous être expédiée à Paris.

Dans le cas où vous accepteriez ma dernière proposition, je vous serais très obligé des instructions que vous voudriez me faire tenir, afin que je puisse éventuellement, dès la fin de ce mois, mettre cette mesure en application./.

Copie à -

- Monsieur le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

" A titre d'information "



Henri ALQUIER
Secrétaire Principal de Police
Directeur du Centre